

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUÉCH

EXTRAIT N° 77.21 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 10 JUIN 2021

- En exercice : 89
- Présents ou représentés : 69
- Votants : 69
- Suffrages exprimés : 69 (69 pour)
- Secrétaire de séance : Mme Emilie SCHMALTZ

Le dix juin deux mille vingt et un, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le quatre juin deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres (commune de Serres), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON représenté par M. Olivier CHABRAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude PESCE
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - Mme Michèle MAFFREN représentée par Mme Martine GARCIN à qui elle a donné procuration
 - M. Robert GARCIN représenté par Mme Martine GARCIN à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN représentée par M. Jean-Marc DUPRAT à qui elle a donné procuration
 - M. Maurice BRUN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard NEAU
- Pour la commune de l'Épine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD représentée par M. Robert GAY à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI

- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU représenté par Mme Annick REYNAUD-FREY à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Anne Sophie BARBIER
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP représenté par M. Gérard MAGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Fabiola NUNEZ
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Luc DELAUP à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Robert ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Frédéric ROBERT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Fabrice FROMENT
 - Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER représenté par m. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration.
 - Mme Christine REYNIER représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
 - M. Franck PERARD représenté par Mme Françoise GARCIN à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Christiane TOUCHE à qui elle a donné procuration
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par Mme Emilie SCHMALTZ à qui il a donné procuration
 - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Emilie SCHMALTZ à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Cyril DERDICHE représenté par M. Maurice BRUN à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Géraldine COULAUD
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS représenté par Mme Caroline YAFFEE à qui il a donné procuration
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par Mme Annick ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant : M. Christian CHAUVIN
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Michel JOANNET
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY

- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres : M. Daniel ROUIT
- Pour la commune de Sisteron : M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

ORDRE DU JOUR : Ecole de Musique Intercommunale : tarifs des redevances 2021-2022

La CCSB exerce la compétence « gestion de l'école de musique intercommunale (EMI) et interventions en milieu scolaire » depuis le 1^{er} janvier 2019.

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, le Bureau propose :

- de maintenir les tarifs des disciplines déjà existantes en 2020-2021 comme suit :

	Elèves résidents de la CCSB	Elèves non-résidents de la CCSB
1^{er} instrument (comprend l'accès aux pratiques collectives)		
1 ^{er} membre de la famille	250 €	375 €
2 ^{ème} membre de la famille	190 €	260 €
Forfait famille (à compter du 3 ^{ème} membre)	590 €	800 €
Instrument supplémentaire (Tarif non dégressif)	190 €	200 €
Parcours découverte	190 €	220 €
Pratiques collectives Chorale, formation musicale, musique de chambre, l'orchestre, ensembles de classe, ateliers musiques actuelles	100 €	120 €
Jardin musical (4-6 ans)	100 €	120 €

- de mettre en place des tarifs de participation annuelle à l'entretien des instruments mis gracieusement à disposition :

	Elèves résidents de la CCSB	Elèves non-résidents de la CCSB
- tarif bois	50 €	55 €
- tarif cordes	40 €	45 €
- tarif cuivres	30 €	35 €
- tarif parcours découverte	40 €	45 €

Pour les redevances, les modalités de paiement acceptées seront les suivantes :

- En numéraire, chèque et carte bancaire en une fois à la mi-novembre.
- Par prélèvement automatique en 3 fois (mi-novembre, mi-février, mi-juin).

Pour la participation à l'entretien des instruments, le paiement sera réalisé via une régie, en numéraire ou par chèque.

Dans le cas où l'école de musique serait amenée à mettre en place des cours par visioconférence en raison de la situation sanitaire, une remise de 50 % du tarif en vigueur sera appliquée pour la période correspondante. Le remboursement des montants trop-perçus du fait de cette remise interviendront en une seule fois en fin d'année scolaire.

Les élèves qui ne se sont pas acquittés de la redevance due pour l'année scolaire 2020-2021, ne pourront pas être réinscrits au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les tarifs des redevances de l'école de musique pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- approuve les modes de paiement proposés et leurs périodicités ;
- autorise la non-réinscription des élèves débiteurs de l'année précédente ;
- valide l'application d'un tarif réduit de 50% pour les cours donnés en visioconférence du fait de la situation sanitaire.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

